

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT**  
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra en date du 20 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mounir GRAJA.

## ACTIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2015

A C T I F	Exercice 2015			Exercice 2014
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	3 515 839	1 679 208	1 836 631	232 734
AC14 Acomptes versés	2 605 492		2 605 492	4 524 464
	<b>6 121 332</b>	<b>1 679 208</b>	<b>4 442 123</b>	<b>4 757 198</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	988 775	716 358	272 418	256 763
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	37 246	31 004	6 242	6 134
	<b>1 026 021</b>	<b>747 362</b>	<b>278 659</b>	<b>262 896</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation (Actions des sociétés immobilières )	2 066 620	386 466	1 680 154	3 244 785
AC32 Autres Placements Financiers				
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations	8 373 802	260 152	8 113 650	
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations	22 066 270		22 066 270	
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	8 343 174	447 064	7 896 109	19 316 014
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	137 828 623		137 828 623	134 095 937
AC334 Autres prêts	3 523 232		3 523 232	3 528 118
AC336 Autres	1 000		1 000	1 000
	<b>182 202 721</b>	<b>1 093 683</b>	<b>181 109 038</b>	<b>160 185 853</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	98 155		98 155	-149 841
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	4 066 759	56 788	4 009 970	2 874 953
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	20 688		20 688	23 139
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	32 234	19 611	12 623	4 636
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 116 174		9 116 174	7 088 145
AC633 Débiteurs divers	342 792		342 792	0
	<b>13 676 801</b>	<b>76 400</b>	<b>13 600 401</b>	<b>9 841 032</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actifs</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 187 865		7 187 865	11 573 889
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	1 479 680		1 479 680	1 292 127
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	6 389 714		6 389 714	5 357 750
AC733 Autres comptes de régularisation	4 341 929		4 341 929	3 640 089
AC75 Autres	191 672		191 672	209 864
	<b>19 590 860</b>	<b>0</b>	<b>19 590 860</b>	<b>22 073 718</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>222 617 734</b>	<b>3 596 653</b>	<b>219 021 081</b>	<b>197 120 698</b>

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2015

	Exercice 2 0 1 5	Exercice 2 0 1 4
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Montant Net	Montant Net
<b>Capitaux propres</b>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	6 000 000	6 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	7 340 794	6 882 801
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>13 340 794</b>	<b>12 882 801</b>
CP6 Résultat de l'exercice	1 650 668	457 993
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>14 991 462</b>	<b>13 340 794</b>
<b>Passifs</b>		
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23 Autres Provisions	350 000	200 000
	<b>350 000</b>	<b>200 000</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA320 Provisions d'assurance vie	189 369 741	173 041 703
PA330 Provision pour sinistres (vie)	5 955 030	4 994 097
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	2 810 767	1 013 408
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	<b>198 135 538</b>	<b>179 049 209</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		
<b>PA6 Autres dettes</b>		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	380 188	303 845
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	10 838	10 784
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 689 519	1 875 693
PA634 Crédoiteurs divers	210 452	528 998
	<b>3 290 997</b>	<b>2 719 319</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	2 253 085	1 811 375
	<b>2 253 085</b>	<b>1 811 375</b>
<b>Total du passif</b>	<b>204 029 619</b>	<b>183 779 903</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>219 021 081</b>	<b>197 120 698</b>

## ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE AU 31 / 12 / 2015

Notes	2 0 1 5			2014
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>PRV1 Primes</b>				
PRV11 Primes émises et acceptées	+ 38 563 259	1 085 155	37 478 104	29 820 828
	<b>38 563 259</b>	<b>1 085 155</b>	<b>37 478 104</b>	<b>29 820 828</b>
<b>PRV2 Produits de placements</b>				
PRV21 Revenus des placements	+ 10 350 844		10 350 844	9 278 230
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+ 2 299 197		2 299 197	565 054
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+ 768 661		768 661	256 516
	<b>13 418 703</b>	<b>0</b>	<b>13 418 703</b>	<b>10 099 800</b>
TOTAL 1	<b>51 981 961,703</b>	<b>1 085 155</b>	<b>50 896 806</b>	<b>39 920 628</b>
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>				
+	12 519		12 519	12 985
	<b>12 519</b>	<b>0</b>	<b>12 519</b>	<b>12 985</b>
<b>CHV1 Charges de sinistres</b>				
CHV11 Montants payés	- 21 837 458	106 025	21 731 433	13 123 917
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	- 2 758 291		2 758 291	1 185 123
	<b>24 595 749</b>	<b>106 025</b>	<b>24 489 724</b>	<b>14 309 040</b>
TOTAL 2	<b>24 583 230</b>	<b>106 025</b>	<b>24 477 206</b>	<b>14 296 055</b>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV21 Provision d'assurance vie	- 16 290 150		16 290 150	18 246 300
CHV22 Autres provisions techniques	- 37 887		37 887	-126 032
	<b>16 328 037</b>	<b>0</b>	<b>16 328 037</b>	<b>18 120 268</b>
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>				
-	62 044	535 075	-473 031	-350 995
	<b>62 044</b>	<b>535 075</b>	<b>-473 031</b>	<b>-350 995</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>				
CHV41 Frais d'acquisition	- 5 589 428		5 589 428	5 113 697
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	- -187 553		-187 553	238 133
CHV43 Frais d'administration	- 1 477 462		1 477 462	1 264 901
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+ 236 711	236 711	236 711	148 034
	<b>6 879 337</b>	<b>236 711</b>	<b>6 642 626</b>	<b>6 468 697</b>
TOTAL 3	<b>23 269 418</b>	<b>771 786</b>	<b>22 497 632</b>	<b>24 237 970</b>
<b>CHV9 Charges de placements</b>				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	- 99 084		99 084	85 528
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	- 150 005		150 005	88 860
TOTAL 4	<b>249 089</b>	<b>0</b>	<b>249 089</b>	<b>174 388</b>
<b>CHV10 Moins values non réalisées sur placements</b>				
-			0	0
TOTAL 5	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</b>				
-	846 370		846 370	648 407
TOTAL 6	<b>846 370</b>	<b>0</b>	<b>846 370</b>	<b>648 407</b>
<b>RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE</b>				
	<b>3 033 855</b>	<b>207 344</b>	<b>2 826 510</b>	<b>563 808</b>

## ETAT DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2015

Notes	2 015	2 014
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+ 2 826 510	563 808
	2 826 510	563 808
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	+ 846 370	648 407
	846 370	648 407
CHNT1 Charges des placements ( assurance non vie )		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	- 1 519 815	498 126
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-	62 835
	1 519 815	560 961
PRNT2 Autres produits non techniques	+ 8 724	12 021
	8 724	12 021
CHNT3 Autres charges non techniques	- 160 556	144 537
	160 556	144 537
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>2 001 234</b>	<b>518 739</b>
CHNT4 Impôt sur le résultat	- 350 566	60 746
	350 566	60 746
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>1 650 668</b>	<b>457 993</b>
PRNT4 Gains extraordinaires	+	0
	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	0
	0	0
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 650 668</b>	<b>457 993</b>
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables ( nets d'impôts )	+	0
	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>1 650 668</b>	<b>457 993</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 / 12 / 2015 ( METHODE DIRECTE )

Notes	2 015	2 014
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
* Encaissements des primes reçues du réseau	+ 35 379 083	30 048 133
* Encaissements des primes acceptations	+ 23 139	
* Décaissements des primes pour les cessions	- 358 390	464 647
* Sommes versées pour paiement des sinistres ( Rachat, Rentes et Capitaux échus )	- 20 407 847	12 146 490
* Sommes versées pour les sinistres ( Acceptations )	-	
* Encaissements des sinistres pour cessions	+ 14 953	74 902
* Commissions versées aux intermédiaires	- 1 772 823	3 157 310
* Commissions reçues sur les cessions	+ 120 428	208 183
* Commissions versées sur les acceptations	-	
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	- 3 980 901	4 696 982
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	- 147 650 005	78 892 730
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+ 128 204 458	74 941 316
* Produits financiers reçus	+ 2 990 889	6 330 760
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	
* Impôts sur les bénéfices payés	- 44 313	1 198 875
* Autres mouvements	- 3 081 688	- 627 409
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>-4 311 014</b>	<b>11 673 669</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	208 532
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+	
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+	
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>-208 532</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+	
* Dividendes et autres distributions	-	599 900
* Encaissements provenant d'emprunts	+	
* Remboursements d'emprunts	-	
* Variation des ressources spéciales	+	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>-599 900</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>-4 311 014</b>	<b>10 865 238</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>11 493 476</b>	<b>628 238</b>
<b>TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE</b>	<b>7 182 462</b>	<b>11 493 476</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2015 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contre partie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

### ➤ Les postes du bilan

#### 1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286% soit sur une période de 7 ans.

#### 2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %

Mobilier de bureau : 20 %

Matériel de bureau : 20 %

Agencements, aménagements et installations : 15 %

Matériel informatique : 33.33 %

#### 3. Placements

##### 3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis

Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2015, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

### **3.2. Placements dans les entreprises liées et participations**

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

### **3.3. Autres placements**

#### **3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables**

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

#### **3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe**

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

#### **3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

### **3.4. Créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

#### **3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe**

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

#### **3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

### 3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

### 3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

#### 3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

#### 3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

### 3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

### 3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

#### 3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

#### 3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

#### 3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

#### 3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

#### 3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus values latentes et les moins values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins value latente.

### ➤ Les postes des états de résultat

#### 1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

#### 2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

## II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

### ➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2014	Mouvement 2015	Brut au 31/12/2015	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2015
Logiciels	1 362 626,266	2 126 988,662	3 489 614,928	1 653 255,649	1 836 359,279
Autres immobilisations incorporelles	26 224,525		26 224,525	25 952,824	271,701
Logiciels en cours	4 524 464,310	-1 918 972,242	2 605 492,068		2 605 492,068
<b>Total</b>	<b>5 913 315,101</b>	<b>208 016,420</b>	<b>6 121 331,521</b>	<b>1 679 208,473</b>	<b>4 442 123,048</b>

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2014	Mouvement 2015	Brut au 31/12/2015	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2015
Installations, agencements et aménagements	392 469,610	101 661,104	494 130,714	304 335,874	189 794,840
Matériel de transport	44 900,000	56 273,050	101 173,050	51 934,131	49 238,919
Matériel de bureaux	24 973,878	731,528	25 705,406	24 886,132	819,274
Matériel informatique	364 026,793	3 739,360	367 766,153	335 201,686	32 564,467
Mobilier de bureaux	34 620,020	2 625,701	37 245,721	31 004,209	6 241,512
Immobilisations corporelles en cours	55 566,730	-55 566,730	0,000		0,000
<b>Total</b>	<b>916 557,031</b>	<b>109 464,013</b>	<b>1 026 021,044</b>	<b>747 362,032</b>	<b>278 659,012</b>

### ➤ A2 : Placements

#### Autres placements financiers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2014	Mouvement 2015	Brut au 31/12/2015	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2015
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 590 845,880	-1 524 226,000	2 066 619,880	386 466,340	1 680 153,540
Actions et autres titres à revenus variable (cotés)	10 052 208,451	-7 832 675,250	2 219 533,201	388 432,872	1 831 100,329
OPCVM	8 291 548,449	-8 291 548,449	0,000		0,000
SICAV		2 794 126,035	2 794 126,035	236,075	2 793 889,960
FCP	1 422 698,913	1 800 001,540	3 222 700,453	22 710,224	3 199 990,229
Actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	1 112 514,000	-1 005 700,000	106 814,000	35 685,220	71 128,780
Obligations et autres titres à revenus fixes	134 095 937,000	3 732 686,000	137 828 623,000		137 828 623,000
Autres placements	3 529 117,806	-4 885,872	3 524 231,934		3 524 231,934
	<b>162 094 870,499</b>	<b>-10 332 221,996</b>	<b>151 762 648,503</b>	<b>833 530,731</b>	<b>150 929 117,772</b>

#### Participations et entreprises liées

##### 1. Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ( $\geq 40\%$ ) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2015, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

## 2. Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2014	Mouvement 2015	Brut au 31/12/2015	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2015
CLINIQUE EL AMEN BEJA	0,000	351 500,000	351 500,000	260 152,180	91 347,820
ENNAKL AUTOMOBILES	0,000	7 866 722,270	7 866 722,270		7 866 722,270
HOPITAL PRIVE EL AMEN	0,000	65 580,000	65 580,000		65 580,000
COMAR INVESTISSEMENT SICAF	0,000	90 000,000	90 000,000		90 000,000
<b>Total</b>	<b>0,000</b>	<b>8 373 802,270</b>	<b>8 373 802,270</b>	<b>260 152,180</b>	<b>8 113 650,090</b>

Le reliquat est constitué de dépôts à terme, d'obligation et de bons de trésors pour un montant de 22 066 270,000 dinars.

### ➤ A3 : Créances

Libellé	2015			2014		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	0,000		0,000	-280 962,338		-280 962,338
Primes acquises et non émises	98 154,500		98 154,500	131 121,761		131 121,761
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	4 066 758,866	56 788,448	4 009 970,418	2 931 741,273	56 788,448	2 874 952,825
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	20 687,620		20 687,620	23 130,830		23 130,830
Personnel	32 234,027	19 611,189	12 622,838	24 246,781	19 611,189	4 635,592
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 116 174,167		9 116 174,167	7 088 145,130		7 088 145,130
Débiteurs divers	342 791,742		342 791,742			0,000
<b>Totaux</b>	<b>13 676 800,922</b>	<b>76 399,637</b>	<b>13 600 401,285</b>	<b>9 917 423,437</b>	<b>76 399,637</b>	<b>9 841 023,800</b>

- **Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :**

Le solde de la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » qui s'élève à 4 009 970,418 dinars, correspond au solde net global des intermédiaires (agents, courtiers, bureau direct et succursales) en relation avec l'émission et le recouvrement des primes.

Les comptes des intermédiaires créditeurs doivent apparaître au passif du bilan dans la rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes ».

Par ailleurs, le rapprochement du solde comptable avec le solde extracomptable fait apparaître certaines différences qui méritent d'être justifiées et régularisées.

- **Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques**

La rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » présente un solde de 9 116 174,116 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	2015
Retenue - Receveur des finances	2 077 219,741
Impôts sur les sociétés	7 038 954,426
<b>Totaux</b>	<b>9 116 174,167</b>

Le solde du compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 2 077 219,741 dinars correspondent aux paiements des retenues à la source au titre des déclarations fiscales de 2015 et antérieurs. Le solde de ce compte doit

être fusionné avec les soldes des comptes de retenue à la source présentés au passif du bilan, pour un montant de 2 128 051,625 dinars, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Libellé	2015	2014
Caisse	7 071,539	4 131,445
Banques et chèques postaux	2 175 390,190	1 489 344,437
Effets à l'encaissement	5 402,822	80 413,106
Frais d'acquisitions reportés	1 479 679,525	1 292 126,655
Intérêts courus et non échus	6 389 714,008	5 357 749,689
Différences sur prix de remboursement	4 285 261,375	3 558 828,866
Charges constatées d'avance	56 667,816	81 260,233
Autres	191 672,229	209 863,740
<b>Totaux</b>	<b>14 590 859,504</b>	<b>12 073 718,171</b>

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2014 à 6 740 794,214 TND et se détaillent comme suit :

Primes d'émission	50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	4 600 746,693
Réserve spéciale d'investissement	1 521 860,000 (*)

(\*) Ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur.

**NB :** Au 31/12/2015, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

(\*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2015, est composé de 60 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	40 000	100	4 000 000	66,67%
AMEN BANK	15 000	100	1 500 000	25,00%
PGI Holding	3 000	100	300 000	5,00%
Autres	2 000	100	200 000	3,33%
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>		<b>6 000 000</b>	<b>100,00%</b>

➤ **P2 : Provisions pour autres risques et charges**

La rubrique « Autres provisions techniques » totalise au 31 décembre 2015 un montant de 350 000 dinars contre 200 000 dinars soit une variation de 150 000 dinars.

La société Assurances HAYETT a fait l'objet, au cours de l'exercice 2015, d'une vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2011-2012-2013 et 2014. Compte tenu de l'analyse du risque fiscal effectif et des éléments de défenses présentés dans la réponse de la société, une provision de 300 000 dinars a été constituée en couverture de ce risque.

➤ **P3 : Provisions techniques**

La rubrique « provisions techniques » totalise au 31 décembre 2015 un montant de 198 135 537,512 dinars contre 179 049 208, 959 dinars soit une variation de 19 086 328,553 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2015	2014
Provisions d'assurance vie	189 369 740,541	173 041 703,239
Provision pour sinistres (vie)	5 955 029,929	4 994 097,229
Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	2 810 767,042	1 013 408,491
<b>Totaux</b>	<b>198 135 537,512</b>	<b>179 049 208,959</b>

Les provisions d'assurance vie s'élèvent au 31 décembre 2015 à 189 369 740,541 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	2015
MOZDAOUIJ	40 437 619,124
MEDID	500 466,809
JEDID	80 302,644
BEDIL	303 967,067
NUMERO 1	59 741,762
MOSTAKBEL	2 467 597,211
CAPITALISATION	62 283 708,579
RETRAITE PLUS	15 762 350,643
FAIDA	5 196 105,358
COLLECTIVES	45 063 113,490
PRESALAIRE	6 511 284,669
TEMPORAIRE CREDIT HILAL	1 469 528,550
NAJAH	2 869 645,689
SANAD	2 467 138,233
AMEN VIE	220 235,901
CREDIT HABITAT PACKAGE	3 551 902,000
PROVISIONS MATHEMATIQUES DES RENTES	125 032,812
<b>Total</b>	<b>189 369 740,541</b>

➤ **P4 : Autres dettes**

Libellé	2015	2014
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	0,000	0,000
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	380 188,127	303 844,648
Personnel	10 837,813	10 783,667
Etat, impôts et taxes retenues à la source	2 128 051,625	1 672 980,124
Etat, organismes sociaux	113 401,949	102 904,958
Etat, autres impôts et taxes	448 065,121	99 807,652
Coéditeurs divers	210 451,975	528 998,007
<b>Totaux</b>	<b>3 290 996,610</b>	<b>2 719 319,056</b>

- La rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes » présente un solde nul au 31 décembre 2015 au niveau du passif du bilan. Les comptes des intermédiaires créditeurs ont été présentées à l'actif du bilan dans la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes ».
- La rubrique « Etat, impôts et taxes retenues à la source » présente un solde de 2 128 051,625 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2015
Retenue - Marchés	29 021,432
Retenue - Régime réel	38 624,735
Retenue - Régime général	2 031 905,458
Retenue - Jetons de présence	28 500,000
<b>Totaux</b>	<b>2 128 051,625</b>

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 2 128 051,625 dinars, correspond aux retenues effectués sur les paiements de 2015 et antérieurs au titre des marchés, jetons de présences et honoraires. Ces soldes doivent être fusionnés avec le compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 2 077 219,741 dinars présenté à l'actif du bilan, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **P5 : Autres passifs**

Libellé	2015	2014
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 321 468,581	1 178 384,584
Charges à payer	923 448,501	631 425,441
Produits constatés d'avance	8 167,447	1 565,267
<b>Totaux</b>	<b>2 253 084,529</b>	<b>1 811 375,292</b>

**III. Notes sur les postes des états de résultat**

➤ **Ventilation des charges et des produits des placements**

Libellé	2015	2014
Revenus des participations	3 903 953,752	664 253,986
Revenus des autres placements	8 627 719,917	9 201 483,389
Autres revenus financiers	887 028,837	234 062,753
<b>Total produits des placements</b>	<b>13 418 702,506</b>	<b>10 099 800,128</b>
Frais externes	23 474,241	5 996,490
Autres frais	1 745 429,684	729 352,652
<b>Total charges des placements</b>	<b>1 768 903,925</b>	<b>735 349,142</b>

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2015 comportent 744 170,383 dinars de dividendes.

➤ **Ventilation des charges de personnel**

Libellé	2015	2014
Salaires	1 838 021,417	1 506 524,306
Charges sociales	328 548,210	388 781,111
Autres	188 117,766	246 899,116
<b>Total</b>	<b>2 354 687,393</b>	<b>2 142 204,533</b>

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2015 à 3 156 145,273 dinars, contre 2 988 361,918 dinars au 31/12/2014.



**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT »  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES HAYETT » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

**I. Opinion du commissaire aux comptes**

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES HAYETT » arrêtés au 31 Décembre 2015 et faisant apparaître un total bilan de 219 021 081 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 1 650 668 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 2 826 510 dinars.

*a. Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

*b. Responsabilité des commissaires aux comptes*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états

financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder l'expression de notre opinion.

*c. Opinion sur les états financiers*

A notre avis, les états financiers de la société « ASSURANCES HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2015 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES HAYETT » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

**II. Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 -2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société

« ASSURANCES HAYETT » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Le taux de représentation des provisions techniques par des placements est de l'ordre de 96,29% à la clôture de l'exercice 2015, soit en deçà du seuil réglementaire de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par les arrêtés du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

La marge de solvabilité disponible, au 31 décembre 2015, s'est élevée à 7 376 811 dinars qui représente un taux de couverture de 87,54% de la marge de solvabilité minimale prévue par l'article 58 du code des assurances.

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration réuni le 25 mars 2016, une assemblée générale extraordinaire a été convoquée afin de statuer sur l'augmentation de capital de la société « Assurances HAYETT » pour un montant de 9 000 000 dinars réparti comme suit :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 8 000 000 dinars ;
- Une augmentation de capital par incorporation des réserves pour un montant de 1 000 000 dinars.

Cette opération permettra à la société « Assurances HAYETT » de consolider ses fonds propres et d'améliorer sa marge de solvabilité et son taux de couverture des engagements techniques.

Tunis, le 05 avril 2016

Mounir GRAJA  
Mounir GRAJA  
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes  
Intra. 6 Kherrouf de Tunis Appel A1.2  
Montetank 1022 Tunis  
Tél: 71 802.100 - Fax: 71 852.878

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Par ailleurs nos travaux nous ont permis de relever l'existence des opérations suivantes :

1. La société « ASSURANCES HAYETT » a cédé à la société « EL IMRANE », qui constitue une partie liée, en vertu du contrat de vente du 30/12/2015, le terrain « EL IZZA » d'une superficie de 1620 m<sup>2</sup> objet du titre foncier n° 48217 Ariena. Le montant de la vente s'est élevé à 2 480 220 dinars dégageant une plus-value de 577 655 dinars constatée en produit de

l'exercice 2015.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues au cours des exercices antérieurs à 2015.

Par ailleurs nos travaux nous ont permis de relever l'existence des opérations suivantes :

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2015.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 10 167 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ».

A cet effet, le loyer annuel a été révisé et porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 23 476 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 6 405 dinars hors TVA.

5. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m<sup>2</sup>, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les charges de loyers au titre de l'exercice 2015 se sont élevées à 131 480 dinars.

6. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2015 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 57 507 dinars.

### **C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Hakim BEN YEDDER, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 05 février 2015.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

	Directeur Général		Membres du conseil d'administration et comité d'audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	0	0	26 000	26 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 000</b>	<b>26 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 05 avril 2016

Mounir GRAJA  
**MOUNIR GRAJA**  
 Expert Comptable, Commissaire aux Comptes  
 Imn. L'Emeraude de Tunis Appl A1.2  
 Montplaisir 10737 Tunis  
 Tél: 71 802.100 - Fax: 71 850.875